

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 10 décembre 2015

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 9 décembre 2015, à vingt heures, à la salle du Conseil du village de Sainte-Pétronille, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Yves Coulombe, Harold Noël, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015
5. Adoption du procès-verbal de la séance sur le budget tenue le 25 novembre 2015
6. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 novembre 2015
7. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 25 novembre 2015
8. Financement par billet du Prêt 5 - MCCQ
9. Modalités de remboursement du Prêt 5 - MCCQ
10. Adoption du règlement 2015-04 abrogeant le règlement 2015-02 sur la renumérotation civique
11. Adoption du protocole d'entente entre le journal *Autour de l'Île* et la MRC
12. Résolution – Interconnexion transport adapté
13. Résolution – Titre métropolitain pour le transport
14. Octroi du contrat de déneigement pour le poste de la Sûreté du Québec pour les années 2015-2018
15. Octroi du contrat de déneigement pour le Bureau d'accueil touristique pour les années 2015-2018
16. Adoption du calendrier des séances de l'année 2016
17. Adoption des dépenses du mois de novembre 2015
18. Correspondance
19. Varia
  - 19.1 Octroi d'un contrat à Prudent groupe conseil pour l'élaboration du Plan de mesures d'urgence et de sécurité civile de la MRC et des six municipalités de l'Île d'Orléans
  - 19.2 Modification à l'entente concernant la gestion des Programmes d'aide à l'habitation
  - 19.3 Octroi d'un contrat à la Société mutuelle de prévention Inc. pour l'élaboration d'un Programme de prévention en santé et sécurité au travail
  - 19.4 Octroi d'un contrat à Altus pour la réalisation des interventions électroniques à la suite de la renumérotation civique
  - 19.5 Octroi d'un contrat à Toumoro pour l'élaboration de l'outil de conversion électronique des numéros civiques

20. Période de questions
21. Levée de la réunion

## **2• Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 2015-12-130**

**Sur proposition** de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour modifié tel que proposé, de remplacer le point 19.3 par l'objet suivant : Correction de la résolution 2015-04-28 et d'ajouter le point 19.6 Numéros civiques. Le point 19. *Varia* demeure ouvert.

## **3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015**

### **Résolution 2015-12-131**

**Sur proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015.

## **4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015**

17.4 Avis de motion – Modification de l'article 17 – Règlement de contrôle intérimaire 2011-04 établissant les règles de construction de résidences dans la zone agricole permanente

Nous attendons la réponse de la CPTAQ à notre 2<sup>ième</sup> demande pour les îlots déstructurés avant de poursuivre ces démarches.

## **5• Adoption du procès-verbal de la séance sur le budget tenue le 25 novembre 2015**

### **Résolution 2015-12-132**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance sur le budget tenue le 25 novembre 2015.

## **6• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 novembre 2015**

### **Résolution 2015-12-133**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2015.

## **7• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 25 novembre 2015**

6. Nomination à la coordination du Plan d'action de la Politique familiale et des Aînés

Finalement, le mandat débutera le 10 décembre 2015.

## 8• Financement par billet du Prêt 5 – MCCQ

### Résolution 2015-12-134

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt 2015-01 pour un montant de 364 000 \$, la Municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans souhaite emprunter par billet un montant total de 364 000 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé et **résolu unanimement** :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billet au montant de 364 000 \$ prévu au règlement d'emprunt #2015-01 soit réalisé ;

Que les billets soient signés par le préfet et la secrétaire-trésorière ;

Que les billets soient datés du 16 décembre 2015 ;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	68 600 \$
2017	70 700 \$
2018	72 700 \$
2019	74 900 \$
2020	77 100 \$ (à payer en 2020)

## 9• Modalités de remboursement du Prêt 5 – MCCQ

### Résolution 2015-12-135

Il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Harold Noël et **résolu unanimement** :

QUE la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets du 16 décembre 2015 au montant de 364 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt # 2015-01. Ce billet est émis au prix de 98,70500 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>68 600 \$</b>	<b>1,75000 %</b>	<b>16 décembre 2016</b>
<b>70 700 \$</b>	<b>1,95000 %</b>	<b>16 décembre 2017</b>
<b>72 700 \$</b>	<b>2,15000 %</b>	<b>16 décembre 2018</b>
<b>74 900 \$</b>	<b>2,35000 %</b>	<b>16 décembre 2019</b>

<b>77 100 \$</b>	<b>2,50000 %</b>	<b>16 décembre 2020</b>
------------------	------------------	-------------------------

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

## **10• Adoption du règlement 2015-04 abrogeant le règlement 2015-02 sur la renumérotation civique**

### **Résolution 2015-12-136**

Attendu que le règlement numéro 2015-02 a été adopté au Conseil des maires du 10 juin 2015 afin d'encadrer le projet de renumérotation des immeubles dont le numéro civique est en lien avec le Chemin Royal et le Chemin du Bout-de-l'Île ;

Attendu que les changements de numéros civiques sont effectifs depuis le 16 novembre 2015 et que par conséquent, le projet est complété ;

Attendu qu'aucune des municipalités locales n'a actuellement de règlement sur le numérotage des immeubles ;

Attendu qu'en vertu de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales (Chapitre C-47.1) une municipalité locale peut adopter des règlements pour régir le numérotage des immeubles ;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné pour fins d'adoption du présent règlement ;

Attendu qu'il y a lieu d'abroger ce règlement qui sera remplacé par règlement administratif applicable par chaque municipalité constituante de la MRC de L'Île d'Orléans ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Harold Noël, **appuyé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** :

Que le présent règlement 2015-04, intitulé « Abrogation du règlement 2015-02 sur le numérotage des immeubles », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

#### Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2 - Objet du règlement

Le règlement numéro 2015-02 « Règlement sur le numérotage des immeubles » est par le présent règlement abrogé à toute fin que de droit.

#### Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la loi.

## **11• Adoption du protocole d'entente entre le journal Autour de l'Île et la MRC**

Un comité de travail composé de Mme Lina Labbé, MM. Harold Noël et Jean-Claude Pouliot a été mandaté par le Conseil des maires pour négocier le renouvellement du protocole d'entente entre le journal Autour de l'Île et la MRC. À la suite de quelques rencontres, le comité propose la signature du Protocole d'entente, tel que présenté.

#### **Résolution 2015-12-137**

**Sur proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Protocole d'entente 2016-2020 entre le journal Autour de l'Île et la MRC de l'Île d'Orléans et d'autoriser son préfet, à signer ledit protocole.

### **12• Résolution – Interconnexion transport adapté**

#### **Résolution 2015-12-138**

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport adapté depuis plusieurs années ;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans a mandaté Développement Côte-de-Beaupré (CLD) comme organisme responsable du transport collectif et adapté sur son territoire ;

**Attendu que** le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile ;

**Attendu que** le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le 26 février 2009, a accepté, par résolution (C-2009-04), de mettre en place un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur son territoire ;

**Attendu qu'**un premier protocole d'entente a été signé entre la CMQ et les représentants du Réseau de transport de la Capitale, de la Société de transport de Lévis, de la MRC de La Jacques-Cartier, de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de L'Île-d'Orléans et la Société des traversiers du Québec pour un projet pilote de 2 ans venant à échéance le 31 décembre 2012 ;

**Attendu que** la CMQ et l'ensemble des autorités organisatrices de transport présentes sur le territoire de la CMQ ont convenu de la nécessité de maintenir le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur son territoire ;

**Attendu que** l'entente a été reconduite en 2013 selon les modalités de la précédente entente ;

**Attendu que** la CMQ a confirmé, dans la résolution n° C-2015-71, le maintien de son soutien financier pour l'année 2016, et ce, conditionnellement à la participation financière du MTQ selon les mêmes modalités qu'en 2014 et 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la **proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE le préfet de la MRC, monsieur Jean-Pierre Turcotte, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente d'interconnexion des services de transport adapté pour l'année 2016 ;
- QUE copie de cette résolution soit transmise à la CMQ et à Développement Côte-de-Beaupré.

### 13• Résolution – Titre métropolitain pour le transport

#### Résolution 2015-12-139

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités offrent les services de transport collectif depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement ce service ;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans a mandaté Développement Côte-de-Beaupré (CLD) comme organisme responsable du transport collectif sur son territoire ;

**Attendu que** le service de transport collectif pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile depuis septembre 2010;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans participe au titre métropolitain depuis avril 2012 ;

**Attendu que,** depuis 2012, la Caisse Desjardins de l'Île d'Orléans contribue financièrement à PLUMobile et que cette contribution permet, notamment, d'offrir le titre métropolitain aux utilisateurs du service ;

**Attendu que** plusieurs utilisateurs de PLUMobile utilisent régulièrement le titre métropolitain pour se déplacer sur plus d'un réseau de transport en commun du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;

**Attendu que** la CMQ a accepté de renouveler, pour 12 mois (du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016), le titre métropolitain au territoire de la MRC de l'Île d'Orléans dans sa résolution n° C-2015-74 du 19 novembre 2015 ;

**Attendu que** la CMQ a accepté de renouveler le titre métropolitain conditionnellement au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente ;

En conséquence, sur la **proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

- QUE la MRC de l'Île d'Orléans est faveur du renouvellement du titre métropolitain pour son territoire, et ce, pour l'année 2016 ;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CMQ et de Développement Côte-de-Beaupré ;
- QUE la direction générale et le préfet soient autorisés à signer les documents nécessaires.

#### **14• Octroi du contrat de déneigement pour le poste de la Sûreté du Québec pour les années 2015-2018**

Déneigement Yannick Tailleux, Déneigement Dave Morin et Réal Lachance ont reçu le Devis d'appel d'offres pour déneigement au sol 2015-2018. Seul Déneigement Yannick Tailleux a déposé une soumission.

##### **Résolution 2015-12-140**

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat de déneigement pour le poste de la Sûreté du Québec pour les années 2015-2018 à Déneigement Yannick Tailleux, moyennant des honoraires annuels de 4 195 \$ plus les taxes applicables.

#### **15• Octroi du contrat de déneigement pour le Bureau d'accueil touristique pour les années 2015-2018**

Déneigement Yannick Tailleux, Déneigement Dave Morin et Réal Lachance ont reçu le Devis d'appel d'offres pour déneigement au sol 2015-2018. Seul Déneigement Yannick Tailleux a déposé une soumission.

##### **Résolution 2015-12-141**

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat de déneigement pour le Bureau d'accueil touristique pour les années 2015-2018 à Déneigement Yannick Tailleux, moyennant des honoraires annuels de 3 195 \$ plus les taxes applicables.

#### **16• Adoption du calendrier des séances de l'année 2016**

##### **Résolution 2015-12-142**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le calendrier des séances de l'année 2016 tel que déposé.

#### **17• Adoption des dépenses du mois de novembre 2015**

##### **Résolution 2015-12-143**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de novembre 2015, lesquelles s'élèvent à 190 947,71 \$ pour la MRC et 4 238,11 \$ pour le poste de la Sûreté du Québec.

#### **18• Correspondance**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, informe le préfet que la MRC de l'Île d'Orléans, sous réserve de l'approbation des crédits pertinents par l'Assemblée nationale aura accès à une aide prévue de 502 942 \$ en 2016 du Fonds de développement des territoires (FDT).

## 19• Varia

### 19.1 Octroi d'un contrat à Prudent groupe conseil pour l'élaboration du Plan de mesures d'urgence et de sécurité civile de la MRC et des six municipalités de l'Île d'Orléans

Un comité de travail composé notamment de Mme Lina Labbé et M. Yves Coulombe a travaillé à l'élaboration d'un Plan de mesures d'urgence pour l'Île d'Orléans. Se rendant compte de la complexité de la tâche, il propose le recours à un consultant externe.

#### **Résolution 2015-12-144**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat à Prudent groupe conseil pour l'élaboration du Plan de mesures d'urgence et de sécurité civile de la MRC et des six municipalités de l'Île d'Orléans, moyennant des honoraires de 19 408 \$ pour l'option B, plus les taxes applicables, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 19.2 Modification à l'entente concernant la gestion des Programmes d'aide à l'habitation

#### **Résolution 2015-12-145**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de désigner le préfet de la MRC, M. Jean-Pierre Turcotte, et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer la modification à l'entente concernant la gestion des Programmes d'amélioration de l'habitat.

#### **Résolution 2015-12-146**

**Sur proposition** de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** qu'en vertu des normes du Programme d'aide à l'habitation, la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible, pour la MRC de l'Île d'Orléans, soit fixée à 100 000 \$, cela excluant la valeur du terrain.

### 19.3 Correction de la résolution 2015-04-28

#### **Résolution 2015-12-147**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de corriger le montant de 25 401\$ devant être transféré du Surplus affecté – Dépenses d'investissement vers les Surplus non-affectés de la MRC pour le montant de 5 401 \$.

#### **19.4 Octroi d'un contrat à Altus pour la réalisation des interventions électroniques à la suite de la renumérotation civique**

##### **Résolution 2015-12-148**

**Sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat à Altus pour la réalisation des interventions électroniques à la suite de la renumérotation civique, moyennant des honoraires de 11 200 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds de roulement de la MRC.

#### **19.5 Octroi d'un contrat à Toumoro pour l'élaboration de l'outil de conversion électronique des numéros civiques**

Finalement, cet outil ne sera pas nécessaire et ce contrat ne sera pas accordé. Il sera vérifié la possibilité de publier le tableau de concordance sur le site Internet de la MRC et des six municipalités.

#### **19.6 Numérotation civique**

Le Conseil des maires a étudié différentes options pour compenser les citoyens à la suite de l'impossibilité pour le fournisseur de fournir les numéros civiques et a décidé de se retirer de l'obligation de fournir les numéros.

#### **20• Période de questions**

Elle débute à 21h21 et se termine à 21h25.

#### **21• Levée de la réunion**

##### **Résolution 2015-12-149**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h26.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 13 janvier 2016 à 20h à la salle du Conseil des maires à Sainte-Famille.**

---

**Chantale Cormier**  
Directrice générale

---

**Jean-Pierre Turcotte**  
Préfet